



Carte nationale d'identité (CNI)

Personne **MINEURE**

La présence du mineur et du parent exerçant l'autorité parentale est **EXIGÉE** lors du dépôt



Dépôt du dossier : **uniquement sur rendez-vous**

Rendez-vous à **confirmer au plus tard 48 h à l'avance**, sous peine d'annulation, par téléphone ou par mail (04 42 17 00 50 // passport@lambesc.fr)

→ **Pré-demande à réaliser en ligne : ants.gouv.fr** (après validation, **imprimer le récapitulatif**) **si problème venir avec identifiant et votre mot de passe**

!! TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAÎNERA UN REPORT DU RENDEZ-VOUS !!

Les **ORIGINAUX** et les **PHOTOCOPIES** doivent être présentés sur place

1 ^{ÈRE} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
✓ Acte de naissance de moins de 3 mois*	✓ Ancienne CNI ✓ Acte de naissance de moins de 3 mois*	✓ Déclaration de perte/vol ✓ Acte de naissance de moins de 3 mois* ✓ Un document avec photo , si possible ✓ 25 € de timbres fiscaux (timbres.impots.gouv.fr)

* Le demandeur est dispensé de fournir un acte de naissance si :

- il possède un passeport biométrique (délivré après juin 2009)
- ou s'il est français né à l'étranger
- ou si sa commune de naissance a dématérialisé la délivrance des actes d'état-civil (vérifier en ligne : [COMEDEC/Villes-adhérentes-a-la-dématérialisation](https://comedec.villes-adherentes-a-la-dematerialisation.fr))

DANS TOUS LES CAS :

- ✓ **Livret de famille**
- ✓ **Pièce d'identité du parent qui fait la demande** (CNI ou passeport en cours de validité)
- ✓ **1 photo d'identité de moins de 6 mois, en couleur**, aux normes, non découpée, en parfait état
- ✓ **Justificatif de domicile des parents (moins d'1 an) :**
(il est conseillé d'apporter un justificatif sur lequel apparaissent les noms/prénoms des 2 parents)
 - facture (**pas d'attestation !**) d'eau, ou d'électricité, ou de téléphone (y compris mobile) ou avis d'impôt
- ✓ **Pièce d'identité de l'autre parent + document écrit** autorisant l'établissement de la CNI pour l'enfant si les parents ne sont pas mariés)

En cas de résidence alternée : pièce d'identité et justificatif de domicile de chaque parent



Des pièces complémentaires peuvent vous être demandées en fonction de votre situation : jugement de divorce des parents/ convention signée des deux parents établissant la résidence de l'enfant/ décision du JAF/ autorisation de porter le nom de l'autre parent en nom d'usage/ ...